



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E93484

VALABLE JUSQU'AU 13/12/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/06/1987

Forme juridique : SARLU

Capital : DEPUIS LE 27/03/2017
47 424

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2011B01566

Siret : 534 368 469 00019

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0028475-1

Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 0085272/15093

Assurance Responsabilité Civile :
APRIL 0085272/15093

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2023

Raison sociale : ROUAULT RENAN

ZA LA CROIX COUVERTE
ZONE ARTISANALE
35490 VIEUX VY SUR COUESNON

Téléphone : 02 99 45 73 07

Portable : 06 10 76 59 75

Site Internet :

E-mail : contact@renan-rouault.fr

Responsabilité légale :
ROUAULT YVAN GÉRANT

Fax : 02 99 45 71 83

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	29/10/2021
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	29/10/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	29/10/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	29/10/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.